



**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'UN USAGE CONDITIONNEL**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures et une demande d'usage conditionnel lors de la séance du 12 mai 2025 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

<b>Immeuble visé</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1963, chemin du Village 2024-DM-246	Autoriser une allée de circulation dont la largeur : <ul style="list-style-type: none"><li>• sur une section de celle-ci est de 3,67 m plutôt que d'un minimum de 6 m;</li><li>• sur une autre section est de 5,43 m plutôt que d'un minimum de 6 m.</li></ul>
165, allée de la Sapinière 2025-DM-004	Autoriser la création d'un lot d'une largeur de 22,7 m plutôt que d'un minimum de 50 m; Autoriser la création d'un second lot : <ul style="list-style-type: none"><li>• dont le terrain ne peut pas contenir un quadrilatère de 40 m par 75 m;</li><li>• d'une largeur de 22,69 m plutôt que d'un minimum de 50 m.</li></ul>
476, chemin Desmarais 2025-DM-061	Autoriser un garage intégré situé à 9,65 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale.
598-604, rue du Moulin 2025-DM-062	Autoriser : <ul style="list-style-type: none"><li>• un bâtiment multifamilial à 5,13 m plutôt qu'à 6 m de la ligne avant;</li><li>• un avant-toit qui empiète de 2,97 m plutôt que d'un maximum de 2 m dans la marge avant;</li><li>• une aire d'isolement de 1 m plutôt que d'un minimum de 2,5 m.</li></ul>
914, rue Beattie 2025-DM-071	Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal : <ul style="list-style-type: none"><li>• entraînant un rapport bâti/terrain de 26,6 % plutôt que d'un maximum de 25 %;</li><li>• dont la superficie sur pilotis représente 57 % plutôt que 20 % de la superficie du bâtiment principal.</li></ul>
<b>Demande d'un usage conditionnel</b>	
Chemin des Eaux-Vives Lot 2 804 085 du cadastre du Québec 2024-UC-209	Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

Donné à Mont-Tremblant, ce 23 avril 2025.

Maude Picotin, greffière adjointe